



**LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine**

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

N° des délibérations	Délibérations
2024-40	LIGNE DE TRESORERIE – Approuvée
2024-41	PRÊT A COURT TERME – Approuvée

Liste affichée le 15 avril 2024

République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	15 + 2 pouvoirs

Date de convocation
5 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, Maire.

Présents : François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile JACQUIN, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINÉ, Nicole GUIDET, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.

Absents excusés : Stéphane WEBER, Marie-Thérèse GIRARD

Absents non excusés :

Représentés : Marie-Christine BROT à Marie-Claude LAINÉ, Freddy LHERMINE à Florian RAYAUME.

Monsieur Gérard LAINÉ a été nommé secrétaire de séance.

Objet : LIGNE DE TRESORERIE - N° de délibération : 2024-40

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	2	17	0	0	0

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le Conseil Municipal, M. Gérard LAINÉ ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire donne connaissance, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : la Commune de BRAINE est en attente de percevoir les subventions des services de l'Etat pour la DETR, du Conseil Départemental de l'Aisne pour l'API ou l'APV et de l'Agence de l'Eau pour les travaux de rénovation du Centre technique municipal et pour les travaux de requalification de la Place Schoenenberger pour un montant de 574 134,69 euros. Ces travaux devraient être terminés fin mai 2024.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues, à l'unanimité :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 550 000,00 euros, pour une durée **d'un an**, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur **l'Euribor 3 mois + 0,90 %**.

Taux plancher = marge.

Frais de dossier ou commission d'engagement de 0,20 %.

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

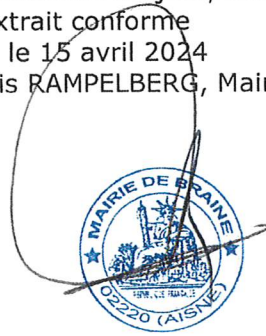
4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. François RAMPELBERG, pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Le Secrétaire de Séance,
Gérard LAINÉ



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 15 avril 2024
François RAMPELBERG, Maire



République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	15 + 2 pouvoirs

Date de convocation
5 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, Maire.

Présents : **François RAMPENBERG**, **Jean PONS**, **Nathalie MUSSOT**, **Gérard LAINÉ**, **Odile JACQUIN**, **Patrick PETITJEAN**, **Marie-Claude LAINÉ**, **Nicole GUIDET**, **Martine TORLET**, **Sylvie GRÜN**, **Hervé ONYSZKO**, **Céline NAUDIN**, **Alain LEMAITRE**, **Jacky IGNATE**, **Florian RAYAUME**.

Absents excusés : **Stéphane WEBER**, **Marie-Thérèse GIRARD**

Absents non excusés :

Représentés : **Marie-Christine BROT** à **Marie-Claude LAINÉ**, **Freddy LHERMINE** à **Florian RAYAUME**.

Monsieur Gérard LAINÉ a été nommé secrétaire de séance.

Objet : PRET A COURT TERME
N° de délibération : 2024-41

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	2	17	0	0	0

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le Conseil Municipal, M. Gérard LAINÉ ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : prêt à court terme en attente de percevoir le FCTVA pour l'année 2023.

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont les dépenses s'élèvent à 1 075 073,00 € T.T.C.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues, à l'unanimité :

- 1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté.

- 2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant des dépenses :	1 075 073,00 €
Subventions :	574 134,69 €
Autres recettes (vente immeubles)	269 000,00 €
Court terme FCTVA :	211 179,15 €
Emprunt sollicité au CANE :	
* PRET COURT TERME : 211 000,00 €	

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un Prêt Court Terme de 211 000,00 Euros, d'une durée **d'un an**. Remboursement du capital in fine ou par anticipation sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur **l'Euribor 3 mois + 0,90 %**.
Taux plancher = marge.

Frais de dossier ou commission d'engagement de 0,20 %.

- 3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants.
- 4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.
- 5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur François RAMPELBERG, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Le Secrétaire de Séance,
Gérard LAINÉ



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 15 avril 2024
François RAMPELBERG, Maire

